



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Allongement du congé paternité : une première avancée !**

Le gouvernement vient d'annoncer l'allongement du congé paternité, le faisant passer de 11 à 25 jours auxquels viennent s'ajouter les 3 jours de congés de naissance qui deviendraient obligatoires (dus par l'employeur à tous salarié.e.s), soit un total de 28 jours.

Cette décision est une première étape à une revendication portée de longue date par la CGT : un congé paternité et d'accueil de l'enfant plus long, obligatoire et rémunéré à 100 %.

Il s'agit donc d'une première avancée mais le chemin reste long avant que ce congé ne devienne obligatoire sur la durée et rémunéré à 100% pour l'ensemble des actifs !

Pour la CGT, il faut gagner une réforme plus vaste des modes d'accueil de la petite enfance et des congés parentaux.

La question du financement de ce congé est centrale. Les employeurs doivent assumer leurs responsabilités, en participant plus massivement au financement de la politique familiale par le versement de cotisations sociales. Cela appelle à un renforcement du financement de la Sécurité sociale. Cette question sera au cœur des débats du prochain PLFSS.

La CGT revendique que ce congé soit rendu obligatoire sur toute sa durée. En effet, s'il ne l'est pas, la majorité des salariés et, particulièrement, les plus précaires ne le demanderont pas par peur des conséquences que cela aurait sur leur emploi.

Permettre une parentalité partagée, assurer une prise en charge des enfants dès le plus jeune âge, gagner l'égalité répartition des tâches familiales et éducatives constituent des enjeux de société pour réduire les inégalités sociales et professionnelles, mettre fin aux inégalités femmes-hommes et améliorer le bien-être de notre société.

La CGT veillera à ce que cette réforme s'inscrive dans une optique de renforcement du rôle et de la place d'une Sécurité sociale pour toutes et tous.

Montreuil, le 23 septembre 2020